

Communiqué de Presse

Commission permanente du 26 avril 2021

La commission permanente du Conseil départemental s'est réunie hier en visioconférence, sous la présidence d'Alain Lassus. Les conseillers départementaux ont examiné et approuvé 20 rapports afin de construire l'avenir et le bien-vivre des Nivernais.

Les élus se sont prononcés sur l'aide à la souscription de parts sociales de CUMA. Afin d'inciter les jeunes agriculteurs à adhérer aux CUMA et ainsi limiter leurs investissements en matériels agricoles, le Département subventionne une partie du coût des parts sociales lié à ces adhésions. Deux dossiers sont concernés par cette aide pour un montant total de 4 000 €.

Ils ont acté les Contrats de Projets Individuels (CPI) accompagnant les exploitations nivernaises dans leur modernisation et leur adaptation à de nouveaux enjeux de production, mais aussi dans l'adaptation à des contraintes environnementales. Un dossier est concerné par cette aide pour un montant total de 7 680 €.

La Commission permanente a approuvé les aides aux actions de communication et manifestations agricoles. Trois associations bénéficieront de l'aide départementale : **le COFED pour**

2 500 €, le Syndicat des éleveurs AQPS de la Nièvre pour 3 000 € et l'association AETCE pour 1 000 €.

Dans le cadre de la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité, le Département de la Nièvre développe des partenariats pour démultiplier les actions au service de la biodiversité. A ce titre, les élus ont voté le soutien au programme d'actions 2021 au Conservatoire Botanique d'Espaces naturels de Bourgogne (CENB) à hauteur de **11077 € maximum.**

Toujours dans le cadre de la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité, les élus se sont prononcés sur le soutien au programme pluriannuel de restaurations des mares 2021-2023 du Parc naturel régional du Morvan à hauteur de 12 000 € maximum sur 3 ans.

A également été voté l'actualisation des partenariats pour la rénovation de deux Espaces Naturels Sensibles ainsi que le renouvellement de la convention de l'entretien pour un ENS :

- L'ENS communal des Roches de Basseville (Surgy) : 12 000 € TTC
- L'ENS communal de la Fontaine de Chamont (Biches) : 26 560 € TTC
- L'ENS communal du Sentier des cigognes (Mars/Allier) : convention relative aux opérations d'entretien du sentier

Les conseillers départementaux ont aussi voté l'aide à 34 comités départementaux et associations pour un montant total de **392 850 €**, l'attribution d'une subvention à 8 associations pour un montant de **25 800 €**:

Comité départemental des aéroclubs : **3 000 €**Comité départemental d'aéromodélisme : **600 €**Comité départemental d'athlétisme : **6 000 €**Comité départemental de bowling : **1 500 €**

Comité départemental Olympique et Sportif : 7 000 €

Comité départemental de cyclisme : **7 400 €** Comité départemental de cyclotourisme : **3 000 €**

Comité départemental FSGT : 4 500 €

Comité départemental de gymnastique : 5 800 €
Comité départemental handisport : 5 000 €
Comité départemental de judo : 10 000 €
Comité départemental de karaté : 3 200 €

Comité départemental de montagne-escalade : 5 000 €

Comité départemental des omnisports : 1 000 €
Comité départemental de pétanque : 8 000 €
Comité départemental de roller : 800 €
Comité départemental de rugby : 6 500 €

Comité départemental de ski : **650 €**

Comité départemental de sport boules : **3 000 €** Comité départemental de tennis : **21 000 €**

Comité départemental de tennis de table : 9 000 ϵ

Comité départemental de tir sportif : 1 500 € Comité départemental UFOLEP : 9 500 € Comité départemental UNSS : 43 000 € Comité départemental USEP : 18 500 €

District de Football de la Nièvre : 30 000 €

ASAV Escrime: 3 000 €

ASPTT Nevers Tennis : **5 000 €**Canoë Club Nivernais : **14 500 €**Cercle Nevers Escrime : **20 500 €**Espérance Decize Canoë : **9 000 €**

Golf du Nivernais : **85 000 €** Morvan Oxygène : **1 400 €**

USON Rugby Plus SASP : 40 000 €

Association	Objet	Montant
Clin d'Oeil	Evènements culturels à Brassy	1 500 €
Lire sous les Halles	Salon Littér'halles	1 000 €
Rézo'nances	Varzy fête le mai	1 000 €
Trait d'Union 58	Salon du livre, festival des avant-premières	2 000 €
Eté Musical en Sud Morvan	Le vent sur l'arbre	6 000 €
Pour l'Accordéon	Fête de l'accordéon	1 300 €
StormBox records	Evènement « M'y allant promener »	1 000 €
Les Petites Rêveries	Festival des Petites Rêveries	12 000 €

Les élus se sont aussi prononcés sur la finalisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 avec l'Agence Régionale de Santé, soit le versement par **l'ARS** d'une subvention de 204 000 € pour la prise en charge des dépenses afférentes au fonctionnement du Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des IST, au titre de l'année 2020.

Le Conseil départemental de la Nièvre souhaite communiquer à la presse les sommes allouées pour confirmer et affirmer son rôle de proximité, comme partenaire essentiel du développement du territoire.

Contacts:

Stéphane Jean-Baptiste / Directeur de cabinet du président / 06 71 64 72 94

Christine Vincent / Chargée de rédaction / 03 58 57 05 39